



On est tous donneurs.

On est tous donneurs d'organes et de tissus après sa mort.
Pas besoin de s'inscrire comme donneurs. Pas besoin de carte de donneur.
On est tous donneurs.

On peut être contre, bien sûr. Dans ce cas il faut le faire savoir.
La meilleure façon est de s'inscrire sur le registre national des refus.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur dondorganes.fr

dondorganes.fr

0 800 20 22 24 Service & appel gratuits

Don d'organes
et de tissus.
Tous concernés.

 agence de la
Biomédecine
Agence relevant du ministère de la santé